

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE DEPARTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ACADEMIE DE POITIERS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023

Rectorat de l'académie  
de Poitiers

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines  
Division des personnels enseignants

Bureau de gestion du 1<sup>er</sup> degré public :  
Instituteurs et professeurs des écoles du  
département de la Vienne  
DPE5

Affaire suivie par

Laurence JOUHAUD  
Cheffe de bureau

Romain PATHÉ  
Adjoint à la cheffe de bureau  
Gestion collective  
Téléphone : 05 16 52 63 01

Courriel : dpe5@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers  
DSDEN de la Vienne

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Date : le 9 novembre 2022

### Destinataires :

#### Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie de Poitiers.

#### Pour information :

Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ;  
Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale.

J'ai l'honneur de vous informer que mes services examineront les demandes de changement de département au sein de l'académie de Poitiers, présentées par les professeurs des écoles stagiaires en 2022-2023.

Les demandes des enseignants stagiaires soumis à une prolongation de stage et dont la date de titularisation serait reportée après la rentrée, ne pourront être prises en considération, l'exeat ne pouvant être prononcé au-delà du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Je précise que le maintien de cette procédure est conditionné par le strict respect du principe de permutation, les départements concernés conservant chacun leur effectif de professeurs des écoles stagiaires.**

Le nombre de demandes susceptibles d'aboutir demeurant de ce fait très limité, **les critères d'appréciation essentiels pris en considération sont d'ordre familial (priorité au rapprochement de conjoint et au nombre d'enfants à charge) ou au titre du handicap.**

Si vous souhaitez changer de département, je vous prie de renvoyer le formulaire joint en annexe directement à la division des personnels enseignants – bureau DPE 5, **ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département dans lequel vous êtes affecté(e) cette année.**

➤ **au plus tard le vendredi 27 janvier 2023.**

Ces demandes ne devront porter que sur un département de l'académie. Elles devront être motivées et accompagnées de pièces justificatives.

Bénédicte Robert

SIGNÉ

Rectrice de l'académie de Poitiers

Annexe jointe : Formulaire de demande de changement de département